

TABLE DES MATIÈRES GÉNÉRALE

ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES

[L-1] Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, RLRQ, c. A-3.001	3
[R-1.1] Règlement sur l'assistance médicale, RLRQ, c. A-3.001, r. 1	103
[R-1.2] Règlement sur le barème des dommages corporels, RLRQ, c. A-3.001, r. 2	127
[R-1.3] Conditions pour l'octroi d'une subvention à un employeur qui embauche un travailleur victime d'une lésion professionnelle, RLRQ, c. A-3.001, r. 5	265
[R-1.4] Règlement sur la détermination du taux d'intérêt applicable aux fins des articles 60, 90, 135, 261 et 364 de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, RLRQ, c. A-3.001, r. 6	267
[R-1.5] Règlement sur le financement, RLRQ, c. A-3.001, r. 7	269
[R-1.6] Règlement sur les fournisseurs, D. 102-2023, (2023) 155 G.O. II, 272	567
[R-1.7] Règlement sur les frais de déplacement et de séjour, RLRQ, c. A-3.001, r. 8	571
[R-1.8] Règlement sur les maladies professionnelles, RLRQ, c. A-3.001, r. 8.1	575
[R-1.9] Règlement sur les normes et barèmes de l'aide personnelle à domicile, RLRQ, c. A-3.001, r. 9	583
[R-1.10] Règlement sur les pourcentages applicables aux fins de fixer la cotisation des employeurs tenus personnellement au paiement des prestations pour l'année 2023, RLRQ, c. A-3.001, r. 11	593
[R-1.11] Règlement sur les programmes de stabilisation sociale et de stabilisation économique, RLRQ, c. A-3.001, r. 14	595
[R-1.12] Règlement sur les normes minimales de premiers secours et de premiers soins, RLRQ, c. A-3.001, r. 10	603
[R-1.13] Règlement sur la table des indemnités de remplacement du revenu payables en vertu de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles et des indemnités payables en vertu de la Loi sur les accidents du travail pour l'année 2023, RLRQ, c. A-3.001, r. 15	621
[R-1.14] Règlement sur la table des revenus bruts annuels d'emplois convenables pour l'année 2023, RLRQ, c. A-3.001, r. 16	625

Table des matières générale

SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL

<p>[L-2] Loi sur la santé et la sécurité du travail, RLRQ, c. S-2.1 629</p> <p>[R-2.1] Règlement sur l'application d'un Code du bâtiment — 1985, RLRQ, c. S-2.1, r. 0.1 699</p> <p>[R-2.2] Règlement sur l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur de la construction, RLRQ, c. S-2.1, r. 1 705</p> <p>[R-2.3] Règlement sur les associations sectorielles paritaires de santé et de sécurité du travail, RLRQ, c. S-2.1, r. 2 711</p> <p>[R-2.4] Règlement sur le certificat délivré pour le retrait préventif et l'affectation de la travailleuse enceinte ou qui allaité, RLRQ, c. S-2.1, r. 3 (<i>Abrogé</i>) 729</p> <p>[R-2.5] Code de sécurité pour les travaux de construction, RLRQ, c. S-2.1, r. 4 731</p> <p>[R-2.6] Règlement sur les comités de santé et de sécurité du travail, RLRQ, c. S-2.1, r. 5 855</p> <p>[R-2.7] Règlement intérieur de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail, RLRQ, c. S-2.1, r. 11.1 871</p> <p>[R-2.8] Règlement intérieur de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail relatif aux décisions individuelles en application de la Loi sur l'équité salariale, RLRQ, c. S-2.1, r. 11.2 883</p> <p>[R-2.9] Règlement sur les établissements industriels et commerciaux, RLRQ, c. S-2.1, r. 6 887</p> <p>[R-2.10] Règlement sur les examens de santé pulmonaire des travailleurs des mines, RLRQ, c. S-2.1, r. 7 903</p> <p>[R-2.11] Règlement sur l'information concernant les produits dangereux, RLRQ, c. S-2.1, r. 8.1 921</p> <p>[R-2.12] Règlement sur les mécanismes de prévention propres à un chantier de construction, RLRQ, c. S-2.1, r. 8.2 933</p> <p>[R-2.13] Règlement sur la mise en œuvre de l'entente relative à tout programme du ministère de la Santé et des Services sociaux, RLRQ, c. S-2.1, r. 29 939</p> <p>[R-2.14] Règlement sur la mise en œuvre de l'entente relative au travail effectué dans le cadre de mesures de réadaptation arrêtées par la Société de l'assurance automobile du Québec, RLRQ, c. S-2.1, r. 31 945</p> <p>[R-2.15] Règlement sur les pompes à béton et les mâts de distribution, RLRQ, c. S-2.1, r. 9 951</p> <p>[R-2.16] Règlement sur le programme de prévention, RLRQ, c. S-2.1, r. 10 965</p> <p>[R-2.17] Règlement sur le représentant à la prévention dans un établissement, RLRQ, c. S-2.1, r. 12 981</p> <p>[R-2.18] Règlement sur la santé et la sécurité du travail, RLRQ, c. S-2.1, r. 13 995</p> <p>[R-2.19] Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines, RLRQ, c. S-2.1, r. 14 1149</p> <p>[R-2.20] Règlement sur la sécurité et l'hygiène dans les travaux de fonderie, RLRQ, c. S-2.1, r. 15 1243</p> <p>[R-2.21] Règlement sur les services de santé au travail, RLRQ, c. S-2.1, r. 16 1259</p> <p>[R-2.22] Règlement sur la santé et la sécurité dans les travaux d'aménagement forestier, RLRQ, c. S-2.1, r. 12.1 1273</p> <p>[L-2.1] Loi sur les normes du travail (extraits), RLRQ, c. N-1.1 1287</p> <p>[L-2.2] Loi proclamant le Jour commémoratif des personnes décédées ou blessées au travail, RLRQ, c. J-0.1.2 1291</p>	<p>1287</p> <p>1291</p>
--	-------------------------

Table des matières générale

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU TRAVAIL

[L-3] Loi instituant le Tribunal administratif du travail, RLRQ, c. T-15.1 1295

[R-3.1] Code de déontologie des assesseurs, des conciliateurs, des agents de relations du travail et des enquêteurs du Tribunal administratif du travail, RLRQ, c. T-15.1, r. 0.01	1317
[R-3.2] Code de déontologie des membres du Tribunal administratif du travail, RLRQ, c. T-15.1, r. 0.1	1321
[R-3.3] Règlement sur la procédure de recrutement et de sélection des personnes aptes à être nommées membres du Tribunal administratif du travail et sur celle de renouvellement du mandat de ces membres, RLRQ, c. T-15.1, r. 1	1325
[R-3.4] Règles de preuve et de procédure du Tribunal administratif du travail, RLRQ, c. T-15.1, r. 1.1	1331
[R-3.5] Règlement sur la rémunération et les autres conditions de travail des membres du Tribunal administratif du travail, RLRQ, c. T-15.1, r. 2	1341

LÉGISLATION FÉDÉRALE

[L-4] Loi sur le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail, L.R.C. (1985), ch. C-13 1353

INDEX ANALYTIQUE 1361